



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2022-60**

**Objet :
Modification du tableau des effectifs**

Date de la convocation : 07/09/2022
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 17

PREFECTURE
DE L'HERAULT
14 SEP. 2022
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Votes	
Pour	17
Contre	0

L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre et à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : AUGÉ Gerard, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Daniele, LAFON Alain, MANDON Eric, RENOUARD Nathalie, CLAVEL Inès, ORTUNO Thierry

Étaient absents excusés : ALVERGNE Brice (pouvoir à Gerard AUGÉ), CORIA Mathieu (pouvoir à MANDON Eric), OULLIE Laurent (pouvoir à LAFONT Alain), PARRA Christophe (pouvoir à BANNIOL Karine), REKKAB Claude (pouvoir à CLAVEL Inès),

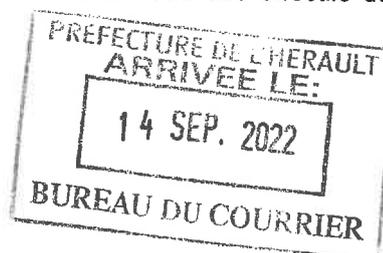
Absent : VALERO Fanny

Mme Josette CUTANDA est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier tableau des effectifs a été adopté par le Conseil Municipal le 30 août 2022.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément aux délibérations numéros 2022-56, 2022-57, 2022-57, relative aux créations de postes de rédacteur territorial, adjoint administratif principal territorial de 2eme classe et de rédacteur principal territorial de 2eme classe, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :



Au 01 septembre 2022		
Grade	Temps complet	Temps non complet
Attaché	3	
Rédacteur Principal	1	
Rédacteur	0	
Adjoint administratif Principal	1	
Technicien	1	
Agent de maîtrise principal		
Adjoint technique Principal	1	2
Adjoint technique	2	8
ATSEM principal 1 ^{ère} classe		1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		1
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint d'animation		5
Adjoint principal du patrimoine	1	

A compter du 09 septembre 2022		
Grade	Temps complet	Temps non complet
Attaché	3	
Rédacteur Principal	2	
Rédacteur	1	
Adjoint administratif Principal	2	
Technicien	1	
Agent de maîtrise principal		
Adjoint technique Principal	1	2
Adjoint technique	2	8
ATSEM principal 1 ^{ère} classe		1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		1
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint d'animation		5
Adjoint principal du patrimoine	1	

Adjoint du patrimoine		
Brigadier-chef principal	1	
Gardien brigadier	1	

Adjoint du patrimoine		
Brigadier-chef principal	1	
Gardien brigadier	1	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'approuver le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 9^r septembre 2022

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au budget principal, chapitre 012, articles 6336, 6411, 6451, 6453.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 9 septembre 2022

Le Maire
Thibaut BARRAL

14 SEP. 2022
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

